

Hand-Ball Détente

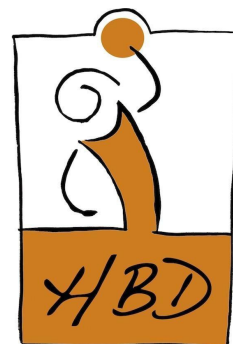
24, square Colonel Rémy

35700 Rennes

06 27 35 03 80

handballdetente.rennes@gmail.com

<https://handball-detente-rennes.fr/>



Qu'est-ce que le Temps de Bénévolat ?

Pourquoi le Temps de Bénévolat ?

HBD a toujours fonctionné exclusivement grâce au bénévolat. La mise en place de la PVC nous permet de:

- faire participer l'ensemble de nos licencié.e.s à la vie du club
- soulager nos bénévoles de leurs nombreuses tâches.

Le Temps de Bénévolat individuel

Chaque licencié.e doit, dans la saison, nous aider en assurant pendant un match :

- la buvette
- la table de marque
- la responsabilité de la salle

Pour valider ta PVC individuelle, le club te demande de participer à 3 temps de Bénévolat dont 1 au minimum assuré par toi-même si tu as + de 13 ans (des -15 aux seniors).

Si tu es un.e licencié.e mineur.e, tu peux valider tes Temps de Bénévolat en étant accompagné.e par un.e licencié.e majeur.e. Ces temps de PVC peuvent également être assurés par tes responsables légaux.

Si, à la fin de la saison, ces conditions sont remplies, tu pourras récupérer ton dépôt de Temps de Bénévolat (35 € pour les jeunes, 50 € pour les adultes). Dans le cas contraire, cette somme rentrera dans les caisses du club.

Le Temps de Bénévolat collectif

Chaque équipe doit assurer, entre deux périodes de vacances scolaires, 1 ou 2 "Temps de Bénévolat individuel" à la salle.

Une équipe qui n'aurait pas assuré ces créneaux ne bénéficierait pas de pot d'après-match, pot qui mobilise des bénévoles, jusqu'à la fin du cycle.

Si une équipe compte 8 licencié.e.s ou moins, nous lui demandons 1 "Temps de Bénévolat individuel". Pour un autre groupe avec plus de 8 licencié.e.s, nous lui en demandons 2.

Le Temps de Bénévolat pour nos bénévoles

Le Temps de Bénévolat est attribuée automatiquement à tous nos bénévoles qui :

- sont membres actifs du CA ou d'une commission
- encadrent un groupe
- arbitrent